



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Indemnisation

Question écrite n° 39787

Texte de la question

M Jean Gougy attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur le fait que, malgré la multiplication des lois et des institutions protégeant les citoyens contre divers risques, faisant des Français les citoyens les mieux protégés du monde, un certain nombre de nos compatriotes peuvent se retrouver sans garantie. Ainsi, si elles n'ont pas souscrit une assurance individuelle accident, ce qui est rare, les victimes atteintes corporellement par une calamité naturelle ne peuvent, en l'état actuel de la législation, bénéficier de la solidarité nationale. Il lui demande si des mesures ne sont pas envisagées en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Gougy Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39787

Rubrique : Risques naturels

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mai 1988, page 1941